



Erreur sur facture lors de reglement du solde d'un achat

Par **salamandre0907**, le **13/04/2012** à **14:57**

Bonjour,

J'ai achete un bijou.

J'avais paye une partie a la commande et je devais regler le solde au vendeur a la reception. Dans le calcul du solde le vendeur a fait une erreur en ma faveur. Je me suis donc acquitte du solde demande et ai recupere le bijou.

Après 15 jours le vendeur est revenu vers moi pour me demander de regler la somme manquante. Le vendeur m'a laisse entendre qu'il engagerait une procedure juridique si je n'obtemperais pas.

Suis-je tenue de m'acquitter de cette somme ?

Merci de vos commentaires et avis.

Par **pat76**, le **13/04/2012** à **19:40**

Bonjour

Vous avez payé comment en espèce, en chèque ou par carte bancaire?

Article 1315 du Code Civil:

Celui qui réclame l'exécution d'une obligation doit la prouver.

Réciproquement, celui qui se prétend libéré, doit justifier le paiement ou le fait qui a produit l'extinction de son obligation.

Le vendeur vous a envoyé un courrier recommandé dans lequel il vous met en demeure de vous acquitter du reste dû?

Par **salamandre0907**, le **14/04/2012** à **00:57**

J'ai payé les acomptes par virement et le montant du par cheque.

Sur la facture reçue mettant en avant le montant du il est TRES clair qu'ils ont fait une erreur de calcul mais j'ai estimé que ce n'était pas à moi de le leur signaler.

Ils ne m'ont encore rien envoyé, espérant régler le sujet à l'amiable.

Par contre il est clair qu'ils n'auront pas de difficulté à faire valoir que l'intégralité de la somme n'a pas été payée.

Que faire ?

Par **pat76**, le **14/04/2012** à **13:48**

Bonjour

Vous ne pouvez que payer ce que le vendeur vous réclame.

Demandez à payer en plusieurs mensualités si cela vous arrange, mais en cas de procédure le vendeur pourra vous réclamer des dommages et intérêts et vous serez condamné de plus aux dépens (article 700 du Code de Procédure Civile).

A vous de faire votre choix et de préférence celui qui sera le moins coûteux...

Par **salamandre0907**, le **15/04/2012** à **01:42**

Merci c'est très clair maintenant.